

CODE D'ÉTHIQUE DES RANDONNEURS ALPINS

- 1.** Contribuez au bon entretien des pistes lorsque vous montez la montagne à pied ou en raquettes. Veillez à ne pas endommager les traces de ski empruntées par les skieurs ou les planchistes lorsqu'ils grimpent la montagne.
- 2.** Écartez-vous du sentier lorsque vous vous arrêtez pour ne pas bloquer le passage des autres skieurs.
- 3.** Respectez les animaux sauvages. Ils sont dans leur habitat naturel, alors ne perturbez pas leurs habitudes.
- 4.** Soyez un skieur Sans Trace : rapportez tous vos déchets au bas de la montagne.
- 5.** Adaptez votre rythme à la vitesse du groupe afin de réduire les risques de blessures.
- 6.** Respectez le rythme de chacun. Ne poussez pas les autres skieurs à aller au-delà de leurs limites.
- 7.** Choisissez votre itinéraire et votre vitesse de déplacement en fonction de vos habiletés, des conditions climatiques et du terrain que vous parcourez.
- 8.** En cas d'urgence, offrez votre aide. Transportez toujours de l'équipement de sécurité de base.
- 9.** Le civisme est de mise entre les skieurs.
- 10.** Adoptez une attitude positive et sociale dans l'arrière-pays : saluez les gens sur le sentier, informez-les des conditions et aidez-les en cas de besoin.
- 11.** Si vous avez été témoin d'une avalanche ou détenez de l'information sur un incident impliquant une avalanche, informez-en Avalanche Québec dès que possible.